

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 14 septembre 2026**

Le lundi 14 septembre 2026 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. HUITOREL Ronan, Mme DEL COLLE Claudie et M. CARIO Eric, Adjoints

M. MONNOT Laurent, M. ROBERT Michel, Mme EXTIER Sabrina, Mme VÉRON Sandrine, M. TAVERNIER Vincent, M. DEMEZET Kevin, Mme COLLOBERT Typhen (arrivée à 20h30)

Absents excusés : M. MARCEL Thierry (procuration à E. CARIO), Mme RIVOALLAND Mireille, Mme DION Gwénola,

Secrétaire de séance : M. Kevin DEMEZET

Date de convocation : 07/09/2026

Date de publication : 16/09/2026

Délibération 45/2026 : Congrès des Maires 2026 : Prise en charge des frais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 24 au 26 novembre 2026.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 11 000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales. Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des maires et/ou adjoints présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé en application de l'article L2123-18 du Code général des collectivités territoriales de :

- MANDATER le Maire et 2 élus à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France ;
- PRENDRE en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées, à savoir le transport, l'hébergement et la restauration, sur présentation des justificatifs des dépenses ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ADOPTE les propositions susvisées.

<i>Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés : 13 - <u>Votes</u> : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</i>

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,



Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 16/09/2026 et affichage en mairie le 16/09/2026.